

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**FINANCES**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES 2017**

Délibération : 01.2017.004

Transmis en préfecture le :

**30 janvier 2017**

Séance du : 24 janvier 2017

Compte-rendu affiché le 31 janvier 2017

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 18 janvier 2017

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume  
COUALLIER

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves  
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Odette BONTOUX,  
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel  
MONNET, Isabelle PICHERIT, François VURPAS  
(jusqu'au point 5), Marie-Paule GAY, Yves  
GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON,  
Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole  
CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON,  
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-  
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette  
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,  
Nathalie CHAMONARD

**Membres absents excusés à la séance :**

Christophe GODIGNON, Bernadette VIVES-  
MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS  
(à partir du point 6), Anne-Marie JANAS

**Pouvoirs :**

Christophe GODIGNON à Karine GUERIN,  
Bernadette VIVES-MALATRAIT à Mohamed  
GUOUGUENI, Christian ARNOUX à Roland  
CRIMIER, Anne-Marie JANAS à Bernard GUEDON

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON**

Le rapport d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, qu'il s'agisse du contexte économique local et national, des éléments définis en loi de finances ou de la situation financière de la commune.

Dans cette perspective, le document ci-après expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur le budget 2017.

## **I - LES ÉLÉMENTS NATIONAUX DE CONTEXTE FINANCIER ET ÉCONOMIQUE**

### **A - Environnement macro-économique**

#### **Taux de croissance**

En ce qui concerne le taux de croissance prévisionnel retenu pour 2017, celui-ci reste dans l'absolu toujours faible. Rappelons qu'au plan institutionnel le législateur est souverain pour décider de voter ou d'amender la prévision de croissance proposée par le gouvernement qui s'impose à tous, conditionne la politique budgétaire de l'État et a des impacts sur les finances communales.

La loi de finances 2016 a été établie au vu d'une croissance de 1,4 % en 2016 et d'une hypothèse de 1,5 % pour 2017. Cette dernière semble dès à présent jugée trop optimiste.

#### **Emploi**

D'après l'INSEE, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait à nouveau légèrement, pour atteindre 9,8% mi-2017, contre 10,0% à l'été 2016. L'économie française devrait connaître une reprise modérée pour atteindre +1% sur un an à la fin du premier semestre 2017. Les prévisions sont cependant variables suivant les économistes.

#### **Inflation**

Sur un an, l'indice des prix à la consommation est stable en France et devrait le rester également en 2017. Au regard du faible niveau d'inflation de la zone euro, la B.C.E. devrait continuer à pratiquer une politique monétaire accommodante qui contribue à maintenir des taux d'intérêt bas de manière à stimuler l'investissement des ménages et des entreprises. La remontée des taux est restée limitée et ils demeurent légèrement plus bas qu'en début d'année 2016.

Les incertitudes politiques ne se dissipent pas mais n'affectent pas, à ce jour, l'économie qui s'améliore depuis l'été dans les pays émergents comme dans les économies développées. Par exemple, la croissance conserve son élan aux États-Unis, portée par une demande interne revigorée malgré un regain d'inflation essentiellement dû à la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie.

Dans la zone euro, les prix accéléreraient aussi, du fait des produits pétroliers, mais l'inflation devrait rester contenue. Son regain éroderait les gains de pouvoir d'achat des ménages. Pour autant, la consommation ne ralentirait pas, car les ménages stabiliseraient leur propension à épargner. L'investissement résidentiel croît désormais en France où il devrait continuer à stimuler la croissance au premier semestre 2017. Enfin, l'investissement productif retrouverait un peu de dynamisme, les entreprises ayant restauré leur capacité à l'autofinancer en présence de taux d'intérêt toujours très bas.

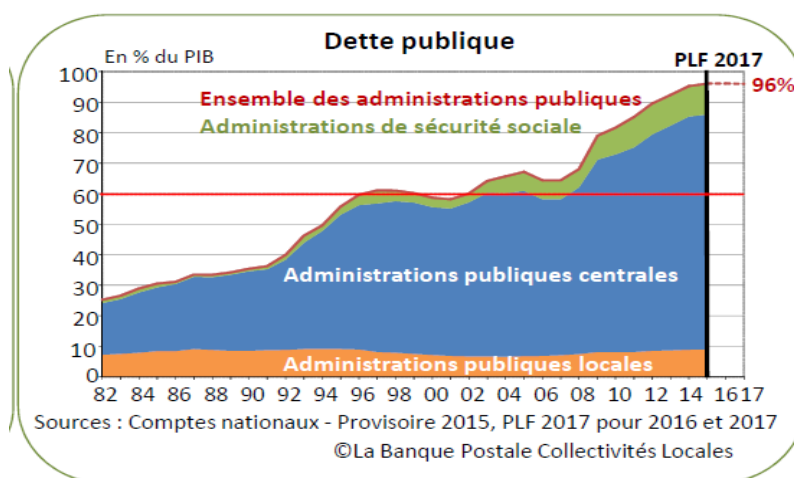
## B - Les prévisions pour les finances publiques en 2017

Les comptes des administrations publiques présentent en définitive un déficit public de 3,6 % du PIB pour 2015, après 4,0 % en 2014.

L'objectif d'un déficit en dessous des 3% en 2017 est toujours maintenu. Le respect de cet objectif de déficit en 2017 (au sens de Maastricht) repose sur une réduction des dépenses publiques et des efforts budgétaires même si les finances locales et sociales sont à l'équilibre.

Le déficit public devrait passer à 3,3 % en 2016 après 3,8 % du PIB en 2015 pour atteindre moins de 3% en 2017. Ainsi, le déficit s'établirait à -72,3 Md€ en 2016 contre -73,3 Md€ en 2015. Il en résulterait une très légère baisse des prélèvements obligatoires (en pourcentage du PIB) qui devraient se stabiliser à 44,5 % contre 44,7 % en 2015.

La dette publique s'établirait à 96 % du PIB en 2016 et 2017. Il convient de souligner la prépondérance marquée de l'État. Elle évolue de la façon suivante :



La prévision 2017 implique une réduction du déficit grâce à la poursuite du plan d'économies qui « s'appuie sur une répartition équilibrée des efforts pour atteindre cet objectif. Toutes les administrations sont ainsi concernées par le programme d'économies » comme le rappelle le tableau ci-dessous :

*Programme d'économies (en milliards d'euros)*

	2015	2016	2017	2015-2017
État et agences	8,7	5,1	5,2	19
Collectivités locales	3,5	3,5	3,7	10,7
Protection sociale	6,4	7,4	6,5	20,3
<b>TOTAL</b>	<b>18,6</b>	<b>16</b>	<b>15,4</b>	<b>50</b>

## C - Les mesures concernant les collectivités dans la Loi de Finances 2017

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées depuis 1996 par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant les principaux concours financiers de l'État, dont l'évolution annuelle était autrefois fonction de l'inflation (hors tabac) et de la croissance.

- **L'enveloppe normée**

L'enveloppe normée (44 milliards d'euros) est composée essentiellement de la dotation globale de fonctionnement (30 milliards), de différentes dotations de fonctionnement et de variables d'ajustement (constituées principalement par les allocations compensatrices de fiscalité directe locale).

Le programme de stabilité 2014-2017 prévoyait une diminution de 12,5 milliards d'euros en quatre ans des concours financiers de l'État aux collectivités locales. Le montant atteindra tout de même 11,5 milliards d'euros d'ici à 2017 en intégrant les baisses de recettes déjà survenues précédemment et la « réduction » d'un milliard accordée pour 2017.

**Pour la seule année 2017, ce sera une baisse globale et supplémentaire de recettes de 2,63 milliards d'euros qui s'ajoute aux précédentes et se répartit entre les différentes catégories de collectivités locales selon les mêmes modes de calcul. Pour mémoire, les seules communes vont participer à l'effort à hauteur de 745 millions.**

DGF : composante de l'enveloppe normée

#### Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La principale ressource qui nous concerne dans ces concours est la dotation globale de fonctionnement qui a représenté en 2015 une recette de 2 millions d'euros pour Saint-Genis-Laval.

La loi de finances 2017 prévoit au niveau global une diminution de la seule DGF de -7% par rapport à la loi de finances 2016 (en incluant les hausses de population). Il devrait en résulter pour la Ville une perte supplémentaire de l'ordre de 250 000€ par rapport à 2016, soit 700 000€ sur les deux dernières années.

Notons par ailleurs que la réforme des critères de calculs qui devait entrer en vigueur en 2017 a en définitive été abandonnée.

Les autres dotations de fonctionnement : composante de l'enveloppe normée

La péréquation verticale continue d'augmenter (+ 360 millions pour les dotations de solidarité urbaine et rurale) avec une part croissante qui est financée par les collectivités elles-mêmes.

Saint-Genis-Laval n'est pas concernée par ces deux dotations.

Les allocations compensatrices : composante de l'enveloppe normée

Du fait de l'évolution de la DGF, de l'augmentation croissante des autres dotations de fonctionnement, les allocations fiscales compensatrices (liées à des exonérations accordées par l'État) subissent de fortes baisses. Ceci impacte négativement le budget communal, et ce d'autant plus que certaines exonérations accordées par l'État ne font plus l'objet d'allocations compensatoires.

- **Le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** prévu en loi de finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés avec pour objectif de prélever chaque année 2% des ressources fiscales du bloc communal. La loi de Finances maintient le FPIC à un milliard d'euros en 2017. À compter de 2018, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, soit le pourcentage prévu à l'origine à partir de 2016.

Il en résulte toujours une hausse de cette dépense pour la Commune et ce, toujours sans contrepartie.

Le total prélevé en 2017 comme en 2016 sera d'un milliard d'euros. De manière nationale, ce prélèvement est passé de 150 millions à 1 milliard, ce qui représente sur cette période une hausse de + 566%. Ce prélèvement devrait augmenter encore pour atteindre 1,15 milliard € en 2018.

Ceci se traduit par des dépenses successives et progressives pour la Commune. Le montant de cette dépense devrait être pour Saint-Genis Laval d'un peu plus de 200k€ (sur une base totale d'un milliard d'euros). Pour mémoire, il résulte une augmentation de + 592% par rapport à 2012 où la dépense était de 26 k€ (et de 0€ en 2011).

- La dotation budgétaire de soutien à l'investissement local visant à préserver les capacités d'investissement des collectivités et à limiter les effets de la baisse des 2,63 Md€ » est pérennisée à hauteur de 1,2 Md€ en 2017.

En 2017, ces subventions seront destinées sous certaines conditions à financer des projets précis comme par exemple la réalisation d'opérations destinées au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat de ruralité, les contrats conclus entre l'État et les métropoles ou pour soutenir les grandes priorités d'aménagement du territoire (projets liés à la transition énergétique ou au développement du numérique et des énergies renouvelables, réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).

Cependant, la majeure partie de ce fonds ne profite pas à toutes les collectivités et ne concerne pas Saint-Genis-Laval. Il viendra abonder les autres dotations d'équipement versées par l'État comme la dotation d'équipement des territoires ruraux par exemple.

- Un fonds d'amorçage reconduit

Le « fonds de soutien aux communes » pérennisé au-delà de 2015-2016 continue à s'appliquer (sous condition de l'élaboration d'un PEDT). Aussi Saint-Genis-Laval ayant élaboré un Projet Educatif Territorial (PEDT), le fonds d'amorçage attendu pour 2016, 78 K€ attendus au titre de 2016) devrait s'établir à un niveau équivalent sur 2017.

- Revalorisation des bases de fiscalité

Enfin, la revalorisation des valeurs locatives (bases de fiscalité directe locale) est fixée par l'État à 0,4 %. Il convient de souligner que cette revalorisation est inférieure au niveau anticipé d'inflation par l'État pour 2017. Il en résulte une stagnation du produit fiscal local pour Saint Genis Laval et l'ensemble des collectivités locales. Pour mémoire, cette revalorisation était de 1% pour 2016, de 0,9% en 2014 et en 2015 et de 1,8% entre 2012 et 2013.

Les lois de finances initiales et rectificatives comportent par ailleurs de nombreuses dispositions. Sans prétendre à l'exhaustivité, citons par exemple la suppression de la DGF pour les régions qui sera remplacée par une fraction de la TVA, ainsi que la création de fonds de soutien pour les régions (développement économique) et les départements en difficulté financière.

***Au final, les budgets des collectivités locales continueront à être soumis à de fortes tensions en 2017. Les recherches d'économies déjà engagées et la mutualisation des services devront nécessairement être poursuivies et renforcées pour y faire face.***

***La collectivité ne peut faire l'économie de poursuivre sa réflexion stratégique pluriannuelle telle qu'engagée en début de mandat et doit consolider ses efforts sur les dépenses mais également les recettes.***

## II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

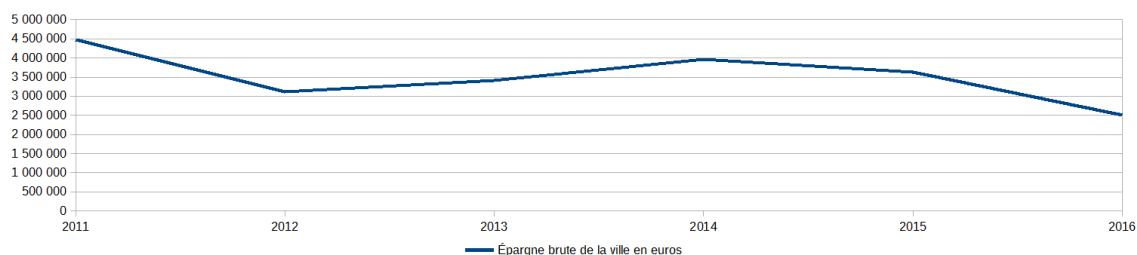
### A - La section de fonctionnement

Depuis 2012, les collectivités locales voient leur épargne brute s'affaiblir. En 2016, l'épargne brute des communes serait à nouveau en repli (-2,7%) mais dans des proportions un peu moins marquées que les années précédentes (-14,2% entre 2011 et 2014).

Cette tendance a déjà été observée également en 2012 pour Saint-Genis-Laval.

En 2016, le budget limite la diminution de l'épargne brute sans toutefois pouvoir la stopper complètement.

Graphique d'évolution de l'épargne brute communale :



Avec une épargne brute de 2,5 M€ (budget 2016) et un taux d'épargne brute de plus de 12% (ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement), la collectivité bénéficie toujours d'une situation financière saine.

De manière plus détaillée, l'effet de ciseau sera à surveiller dans le contexte actuel des finances locales qui impose de nouvelles charges (état civil par exemple avec les cartes d'identité biométriques) et une augmentation des prélèvements (FPIC, diminution de la DGF, compensations allocataires).

Les importants efforts d'optimisation, de mutualisation et d'économies menés devront être poursuivis (près de -10% sur les charges à caractère général entre 2013 et 2016). Cependant, bien que maîtrisées, les dépenses réelles de fonctionnement ne baissent « que » de 0,3 % au budget 2016 car elles sont impactées principalement par :

- les atténuations de produits : prélèvement SRU, hausse du FPIC, contribution au redressement des finances publiques,
- des évolutions externes à la collectivité se répercutant sur les charges de personnel (« dégel » du point d'indice, Glissement Vieillesse Technicité, augmentation du SMIC horaire, revalorisation des grilles indiciaires, augmentation des cotisations retraite patronales, augmentation de l'assurance statutaire).

### Ressources humaines

Les éléments évoqués ci-dessus produiront des effets de manière pluriannuelle sur les budgets 2017 et suivants. L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel reste toujours caractérisée par des décisions externes à la collectivité.

La recherche de l'optimisation organisationnelle est toujours une priorité de la collectivité de manière à contenir l'évolution de la masse salariale tout en délivrant un service public efficient pour les Saint-Genois. Différentes mesures sont prises visant à maîtriser les charges de personnel au delà de cette optimisation organisationnelle : la mutualisation de certains postes est travaillée avec d'autres communes, les conditions de recrutement constituent un 2<sup>ème</sup> axe, les remplacements ne sont pas systématiques, les optimisations des charges ont été effectuées avec l'aide d'un cabinet extérieur et ont permis un gain (par exemple sur les cotisations transport... ).

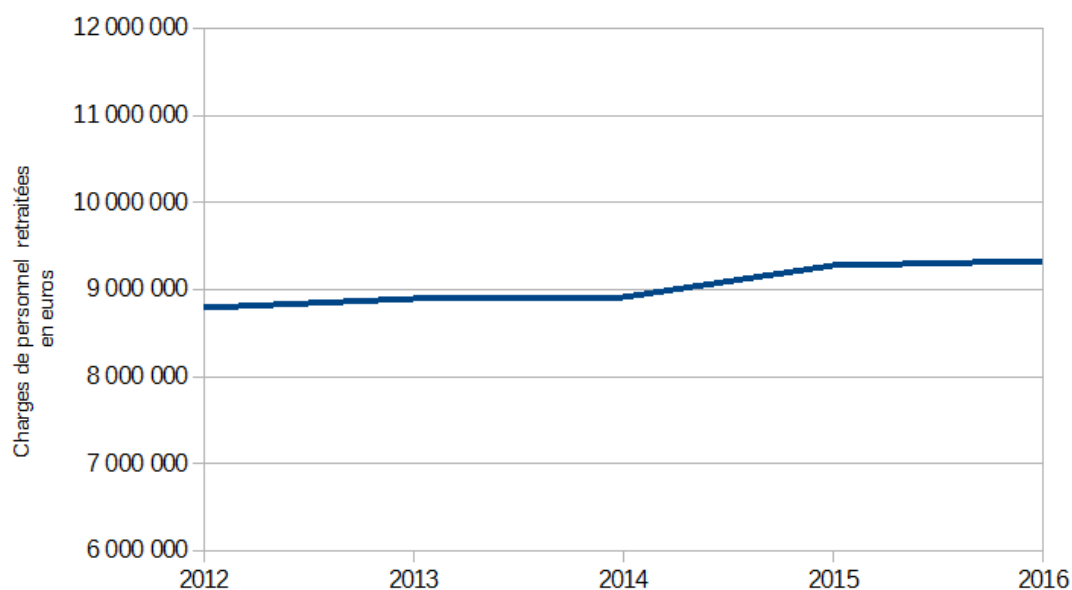
Au 31 décembre 2015, la Ville comptait 221 agents permanents dont 25 contractuels. Les femmes représentent 66 % des effectifs et 18,5 % d'entre elles travaillent à temps partiel, contre

2,7 % des hommes.

Au final, nous sommes proches de la moyenne nationale qui est de 61 % de femmes et 39 % d'hommes. 39 % des femmes ont plus de 50 ans contre 33 % pour les hommes, ce qui est au dessus de la moyenne nationale, où la part des femmes de plus de 50 ans est de 33,9% et la part des hommes dans cette même tranche d'âge est de 33,4%.

On peut constater un vieillissement généralisé de la population qui sera accentué encore plus chez les hommes au cours des prochaines années. À l'heure actuelle, la moyenne d'âge est plus élevée chez les femmes, ce qui paraît cohérent car la tranche d'âge 60-64 ans n'est pas remplie par les hommes, à l'inverse de la tranche des moins de 25 ans. Le recrutement vu dans sa globalité est «équilibré». Aucune modification structurelle significative ne devrait être relevée en 2017 mais une inflexion pourra s'opérer progressivement.

#### Évolution de la masse salariale



Il convient de relever que l'évolution nette de ces dépenses à Saint-Genis-Laval présente une croissance modérée (+1,6 % sur la période), qui est inférieure à la progression des dépenses de personnel des autres communes qui est de l'ordre de 3% en moyenne.

Le budget 2017 intégrera aussi le nouveau régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) ainsi que les moyens humains pour répondre à certaines obligations (élections, état civil : carte d'identité , autorisation de sortie du territoire).

## Les recettes de fonctionnement

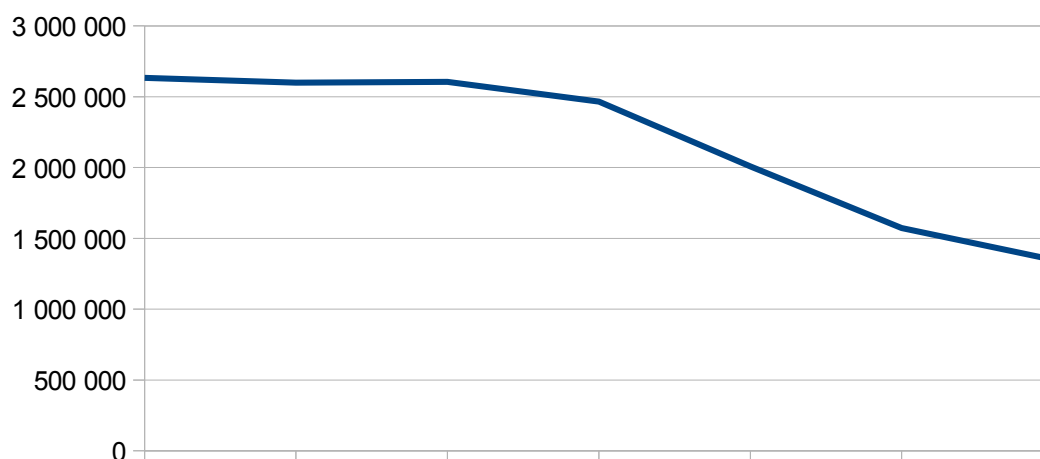
Les recettes réelles de fonctionnement quant à elles diminuent entre 2014 et 2016 (de l'ordre de -1,4 % entre 2014 et 2015 et de -0,3 % entre 2015 et les prévisions 2016). Même si de nouvelles recettes sont recherchées, force est de constater que la structure même des recettes de fonctionnement continue d'évoluer.

Les évolutions concernant les recettes sont très hétérogènes. Il est important de souligner sur la période précédente le dynamisme des recettes provenant de la fiscalité (droit de mutation) et l'évolution physique des bases qui ont contribué à conforter le produit des impôts locaux. Concernant la fiscalité, certaines modifications réglementaires qui modifient les exonérations fiscales décidées par l'État ont impacté négativement l'autofinancement car elles ne sont et ne seront plus compensées totalement par l'État.

Ce sont concrètement près de 450 000 € de DGF que la Commune a perdu entre 2015 et 2016 (près de 4 points d'impôt). Pour 2017, la prévision de la DGF est à nouveau en baisse de - 250 000€, soit

- 700 000€ sur 2 ans pour ce seul poste de recettes.

### DGF en euros



Les recettes exceptionnelles, par contre, ne se reconduisent pas d'une année à l'autre et ne sauraient présenter un caractère ni une réponse structurelle et pérenne aux besoins de financement de la Ville.

Si aucune action n'avait été menée sur les dépenses, il nous aurait fallu augmenter la fiscalité communale d'au moins 6 points.

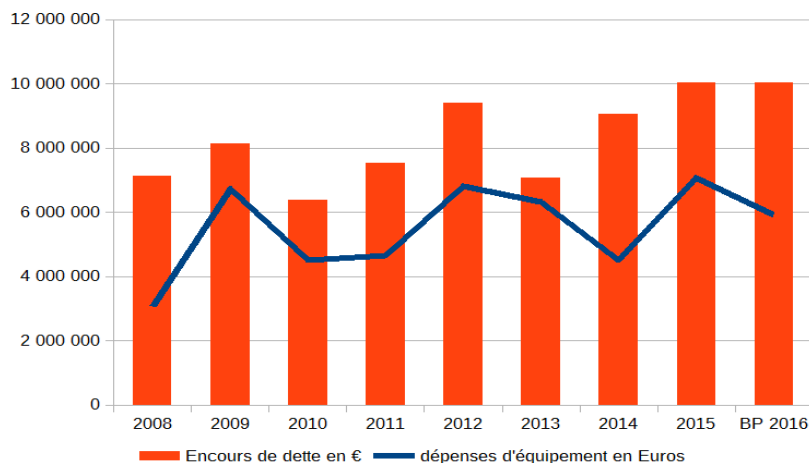
## **B - L'endettement et niveau d'investissement**

### Un encours de dette maîtrisé

L'analyse de l'encours de dette de la collectivité sur ces dernières années fait apparaître un désendettement en 2013 et un ré-endettement progressif et modéré les années suivantes au regard des nouvelles infrastructures créées.

Le graphique ci-dessous retrace à la fois la dynamique des dépenses d'équipement et cette évolution de l'endettement (sur ce dernier, 2016 est similaire à 2015 car il s'agit de l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les éléments définitifs pour 2017 n'étant pas encore connus).





La Ville a une capacité de désendettement de 4 années (au 1<sup>er</sup> janvier 2016) ce qui signifie qu'il faudrait 4 ans à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement. Cette situation est saine et souligne que la Ville préserve les générations à venir des dépenses qu'elle réalise. En effet, pour une commune, la zone dangereuse commence autour de 10 à 12 ans.

Le taux d'endettement mesuré par le ratio dette/RRF est à un niveau élevé pour l'ensemble du bloc communal comme le souligne le tableau ci-dessous (79,9% sur la base des dernières données disponibles). En comparaison, Saint-Genis-Laval se situe à un niveau en 2014 qui lui permet d'investir selon la programmation pluriannuelle définie sans mettre à terme la commune en difficulté financière :

	Ensemble du secteur communal 2014	SGL 2014
<b>Dette au 31 décembre /RRF</b>	79,90%	42,89 %
<b>Annuité de la dette /RRF</b>	10,40%	3,37 %

Source : DGFIP, les collectivités locales en chiffres 2016 (dernières données disponibles)

Pour l'ensemble des communes, en 2016, l'encours de dette et les emprunts ne devraient pas progresser. Ceci est logique d'une part du fait de la diminution des dépenses d'investissement et d'autre part du fait de leur mode de financement (autofinancement, fonds de soutien à l'investissement, avances FCTVA de la Caisse des dépôts et consignations). Cela signifie que globalement le volume d'emprunt remboursé est supérieur à celui emprunté.

Pour Saint-Genis-Laval en 2017, si la tendance sera la même pour l'encours de dette, la dynamique sera différente quant aux dépenses d'investissement qui seront encore importantes d'une part pour soutenir l'emploi et d'autre part pour préparer les investissements des années à venir. En effet, 2017 constitue une année marquée par les études programmatiques et le lancement des marchés de travaux de plusieurs équipements dont la construction interviendra en 2018 (cf programmation pluriannuelle)

Le niveau d'endettement est par ailleurs tout à fait convenable. Le capital restant dû, c'est-à-dire le stock de dette au 31 décembre 2015 était de 569€ par habitant contre 1 109 € pour les communes comparables. L'encours de dette en 2017 résultera de la différence entre le remboursement de la dette « ancienne » et les nouveaux emprunts contractés en 2016 pour équilibrer l'exercice 2016. La totalité de la dette est « saine » et sans risque particulier, classée A1 par la charte Gissler (emprunts et indices sans risque particulier). Par ailleurs, les niveaux historiquement bas des taux contribuent à diminuer les charges financières (les taux « courts » sont toujours négatifs).

### Niveau soutenu des dépenses d'équipement

Avec une moyenne annuelle de 6,1 M€ depuis 2012, la collectivité a toujours poursuivi une politique d'investissement dynamique rendue possible par un autofinancement volontairement dégagé pour l'entretien du patrimoine existant et un endettement maîtrisé. Avec près de 6M€ de dépenses d'équipement inscrites au budget 2016, cet objectif a pu être maintenu.

Ce volontarisme contraste avec le comportement global des communes qui est caractérisé à l'inverse par un repli marqué des investissements communaux (entre 2013 et 2015 : -7,7 milliards d'euros et -25,3% anticipés sur fin 2015 par rapport à 2013 selon la note de conjoncture sur les Finances Locales 2016 de la Banque Postale).

Il en résulte des impacts négatifs pour certains secteurs d'activités comme celui des travaux publics.

### III - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Au regard de la diminution des financements, le budget 2017 repose toujours sur trois axes majeurs :

- d'une part concevoir et faire vivre les partenariats sur le territoire,
- d'autre part préserver encore la stabilité des taux de fiscalité,
- enfin agir pour l'avenir du territoire.

Ces orientations concrétisent les engagements pris avec les Saint-Genois dans le cadre du contrat municipal, même si le contexte économique et financier complique largement les choix et ce notamment du fait de l'évolution encore négative des ressources attribuées par l'État.

#### Concevoir des partenariats sur le territoire au regard de la diminution des financements

Comme développé dans la partie précédente, les charges générales de la collectivité sont toujours particulièrement contraintes et ont diminué les années précédentes.

Aujourd'hui, les pistes d'économies substantielles ne résident plus de manière endogène (les marges résiduelles de progression sont réduites) mais de manière exogène.

À ce titre, les actions mises en œuvre pour nos concitoyens doivent l'être dans une logique de subsidiarité, d'efficacité et de complémentarité.

Ainsi, les coopérations doivent se développer, les mutualisations doivent s'initier pour in fine un service adapté avec un coût minoré ou stabilisé.

→ avec les associations

Le tissu associatif saint-genois est historiquement dense tout comme l'accompagnement de la commune. Les subventions représentant plus de 13% du budget de fonctionnement voté en 2016 (soit 2,47 millions d'euros au budget 2016) et exécuté en 2015, y sont directement consacrées et cette proportion augmente de plus du double au regard des avantages en nature accordés (de la mise à disposition de la maintenance et de l'entretien de bâtiments, de terrains, de salles, et de matériel).

Une des priorités reste de favoriser la mutualisation entre associations. Cette logique n'est pas une nouveauté à Saint-Genis-Laval. En effet, c'est celle-là même que doivent poursuivre les associations sur notamment les fonctions support telles les fonctions de secrétariat, comptabilité, accueil... pour assurer la pérennité des structures.

Ces mutualisations doivent être pensées à l'échelle d'un bassin de vie et d'emploi ou de la Métropole. À titre d'exemple, plus de 170 associations œuvrent dans le domaine de l'aide à domicile sur la Métropole, or leur situation financière est souvent fragile et le contexte réglementaire en évolution, visant à regrouper les SSIAD (services de soins) et l'aide à domicile.

Par ailleurs, si la Ville s'est imposée les dernières années des diminutions de charges, son financement envers les associations était resté globalement stable jusqu'en 2016.

Compte tenu du contexte financier aujourd'hui encore plus contraint, l'effort imposé par l'État doit être décliné envers les associations.

Ainsi, la Ville budgètera une somme de 2,4 M€ (-3% correspond à -74,1K€) pour pouvoir contribuer au financement des associations, une diminution globale annoncée l'an passé.

Au-delà de ces axes, la Ville, qui a communiqué en 2016 sur la valorisation des moyens mis à disposition des associations (une des bases préalable au contrat d'objectifs et moyens), engagera la construction des contrats en 2017 : mises en œuvre partenariales des politiques publiques particulièrement avec le CADEC, SAGA et l'aide à domicile.

→ avec la Métropole (Pacte)

Depuis 2011-2012, le Grand Lyon avait initié avec les communes différents groupes de travail visant à optimiser l'action publique et son financement. Ainsi des groupements de commandes (fournitures de bureau, produits d'entretien, fourniture d'énergies... ) ont été mis en œuvre pour optimiser l'achat public. Cette année 2017, si le groupement fournitures de bureau sera reconduit, un nouveau groupement pour les fournitures scolaires sera conclu.

De plus, des conventions de gestion ont été développées afin que la collectivité la plus adéquate gère certaines prestations pour le compte d'autres (instruction des permis de construire... ).

Dès lors, la Métropole créée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 constitue sur ce point la concrétisation de ces partenariats initiés.

Et le Pacte métropolitain vise en ce sens à proposer une méthodologie et des champs d'intervention afin d'optimiser l'exercice des compétences entre Communes et Métropole, ainsi que leur financement.

Aussi, l'année 2017 aura pour objectif, après l'étude des modalités de coopération avec la Métropole sur les dix champs retenus lors du Conseil municipal du 4 novembre 2015, de concrétiser par contrat les engagements communs.

Pour rappel, les thématiques retenues sont les suivantes : l'action sociale, l'accueil, l'information et l'orientation de la demande sociale, l'instruction des garanties d'emprunt, les modalités de travail quant à l'économie de proximité, l'insertion sociale, la gestion des espaces publics complexes, la qualité de propreté des espaces publics, les synergies possibles entre écoles primaires et collèges.

Au-delà de ces réflexions à poser entre Communes et Métropole, il sera également recherché une optimisation des ressources entre collectivités comme sur les champs de l'informatique, des archives ...

### **Préserver la stabilité des taux de fiscalité**

La stabilité de la pression fiscale communale implique de contraindre la masse salariale et de modifier certaines prestations ainsi que leur mode de financement. Le niveau d'autofinancement de la collectivité va être intrinsèquement lié à l'évolution de son niveau de pression fiscale. La masse salariale est caractérisée par l'existence de nombreux facteurs exogènes présentés précédemment qui s'imposent à la Ville mais aussi par une certaine rigidité.

Le financement du service public communal s'effectue de manière générale par l'autofinancement, les subventions versées par des partenaires externes (l'État et tout particulièrement la CAF en matière de petite enfance et de jeunesse) ainsi que les tarifs payés par les usagers.

La réflexion sur la répartition entre les utilisateurs et les contribuables sera poursuivie sur 2017 de manière à évaluer dans quelle mesure des évolutions sont possibles de façon à renforcer l'équité dans la fixation des tarifs mais aussi à réévaluer la part de financement qui doit être supportée par l'usager au titre de la prestation dont il bénéficie et par le contribuable au titre de la solidarité.

De manière complémentaire, certains événements soutenus par la collectivité seront organisés de façon à optimiser les coûts tout en répondant aux attentes de la population en termes de

fréquence et de qualité. Par exemple, des festivals et des événements seront repensés dans leurs modalités ou organisés « en biennale » en lien avec les partenaires de la ville.

Ces actions conjointes qui seront menées en parallèle permettront d'agir positivement sur les capacités d'autofinancement de la ville.

**Le budget 2017 sera proposé sans augmenter les taux communaux** avec pour mémoire 16,86% pour la taxe d'habitation et 19,57% pour la taxe sur le foncier bâti.

À ce titre on rappellera l'effort communal réalisé. En effet, les taux communaux n'ont pas varié depuis plus de 5 ans et sur une période de plus de 10 ans, l'évolution s'est limitée à 1% au total.

« En cinq ans, la taxe foncière a grimpé dans toutes les communes du Rhône, selon l'UNPI. Mais sa progression générale ralentit. Elle est ainsi passée de 17,38 %, entre 2009 et 2014, à 16,63 %. Un chiffre qui reste supérieur à la moyenne nationale, dont la progression est de 14,7 % » (le Progrès, édition du 14 octobre 2016). Avec 13,63 %, Saint-Genis-Laval a une évolution moyenne parmi les plus faibles sur l'agglomération lyonnaise (la variation résulte de l'impact des revalorisations des bases décidées par l'État et des nouvelles constructions).

### Agir pour l'avenir du territoire

La collectivité a le devoir d'anticiper l'évolution de son territoire, de ses besoins. C'est pourquoi elle a décliné un plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement pour prendre en compte ses capacités financières et ses capacités à les mettre en œuvre.

En 2017, ces orientations s'articuleront sur les trois thématiques suivantes :

- assumer le développement des nouveaux services,
- préserver l'entretien du patrimoine,
- poursuivre les opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI).

→ assumer le développement des nouveaux services (contrat municipal et Agenda 21 : plan numérique dans les écoles, audit d'infrastructure du réseau informatique, dématérialisation de la chaîne comptable ... )

→ préserver et rénover le patrimoine

Avec une moyenne annuelle de 6M€ depuis 2012, la collectivité a toujours poursuivi une politique d'investissement dynamique rendue possible par une épargne préservée et un endettement maîtrisé. Avec près de 6M€ de dépenses d'équipement inscrites au budget 2016, cet objectif a été encore maintenu en 2016.

La collectivité a déjà investi de manière conséquente ces dernières années pour rénover son patrimoine. Désormais il convient de poursuivre un entretien régulier dans le temps afin de préserver l'ensemble des équipements de travaux plus conséquents.

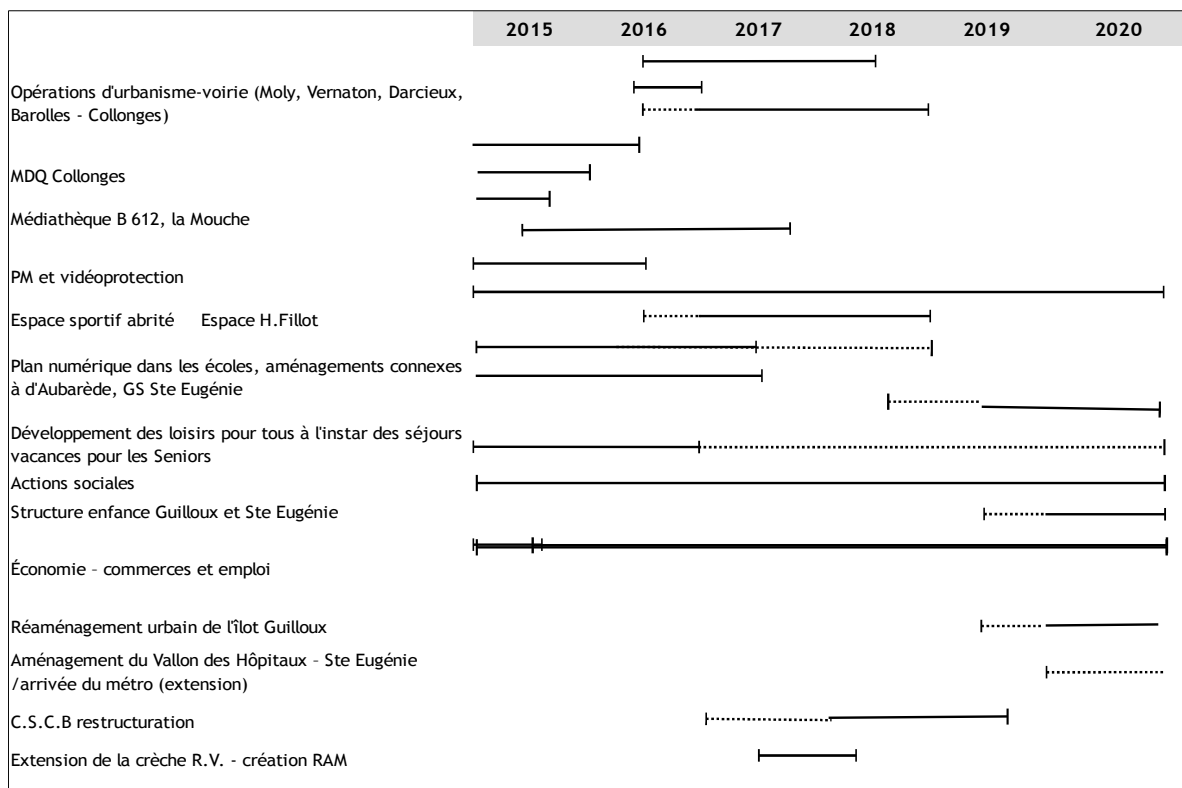
Ainsi, en 2017, des enveloppes (basées sur les moyennes des années précédentes hors grosses rénovations) seront allouées à l'entretien des groupes scolaires, des gymnases, des stades, des structures petite enfance et jeunesse, aux espaces verts ou encore à la voirie-éclairage public. Il est à noter que la politique de développement durable, présente systématiquement dans les projets de la Ville, sera à nouveau mise en œuvre.

À ce titre, la programmation pluriannuelle définit pour l'année 2017 des opérations d'entretien conséquentes. Il est possible de citer principalement les travaux techniques de la Mouche (étanchéité de la toiture, son groupe froid et la chaudière) et d'aménagement du bâtiment de la Place Barnoud ainsi que la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments notamment la création d'un ascenseur pour le groupe scolaire Guilloux.

→ poursuivre les opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI)

Au-delà de l'entretien régulier du patrimoine, de nombreux projets seront à mener sur la durée du mandat.

Une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement, a ainsi été travaillée, permettant d'échelonner de 2015 à 2020 les principaux projets et actions à envisager.



Ainsi, en 2017, sur le secteur urbanisme-voirie, plusieurs opérations seront poursuivies avec par exemple la seconde tranche des travaux de requalification du chemin de Moly.

De plus, afin de valoriser le cœur de ville, la Ville proposera également un programme de « rénovation des façades » et l'accompagnement financier des propriétaires pour prendre en compte les difficultés que certains pourraient rencontrer au regard des prescriptions ABF...

Des crédits seront prévus pour désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage nécessaire afin de mettre en œuvre dès 2017 de manière opérationnelle le dispositif. Il sera ensuite complété ultérieurement par un budget d'accompagnement à la mise en œuvre par les propriétaires privés.

Concernant le plan numérique, en 2016 les écoles élémentaires ont toutes été câblées et les vidéo-projecteurs interactifs, les tableaux blancs et les ordinateurs portables en cours de livraison pour les élèves des classes de CM1 et CM2. En 2017, ce sont toutes les autres classes d'élémentaire (CP à CE2) qui seront équipées.

2017 verra la réalisation de la dernière phase d'étude « post-programmation » visant à permettre la réalisation de l'espace sportif couvert au complexe Henri Fillot.  
De même, AMO et concours d'architecture seront déployés pour la rénovation et restructuration du Centre social et culturel des Barolles.

Enfin, le PLU-H concrétisera la volonté de la Ville de conserver ses équilibres économiques, environnementaux et d'habitat.

À ce titre, le linéaire strict, complément de la possibilité de préemption des fonds artisanaux et commerciaux, sera étendu rue de la Liberté, place Jaboulay (notamment aux angles structurant de la place et conforté sur l'avenue Clemenceau), rue de la Ville. En effet, le dynamisme et surtout la pérennité du commerce local repose sur sa pluridisciplinarité.

La mixité économique des zones industrielles est confirmée et la ZAC des Barolles complétée à l'est.

*Saint-Genis-Laval est donc caractérisée par une situation financière saine qui lui permet de poursuivre son évolution dans un contexte économique contraint qui s'impose à elle et obère ses marges de manœuvre.*

*La réduction de ses recettes par l'État s'élève à près de 800 000€ par an, soit plus de 6 points d'augmentation de la fiscalité. Ainsi les efforts doivent être constants afin de ne pas répercuter cette restriction sur les impôts des Saint-Genois.*

*Pour mémoire, sur l'ensemble du mandat, c'est une perte de ressources de l'ordre de 4 millions d'euros ce qui correspond au coût de réalisation d'un équipement public.*

*Or l'arrivée du métro, l'aménagement raisonné du vallon des hôpitaux doivent s'accompagner de la réalisation de nouveaux équipements communaux tels un groupe scolaire, un restaurant scolaire à Sainte Eugénie.*

*De nouvelles marges de manœuvre doivent donc être dégagées collectivement grâce à l'action de l'ensemble des acteurs du territoire.*

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires au regard du rapport d'orientations budgétaires ci-avant présenté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL PREND ACTE**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.